

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Adhésion au programme
Ammareal pour
l'élimination par la vente
et le don des livres retirés
des collections des
médiathèques**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2017
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame SILLY à Madame ADAM

Etaient absentes :

Madame CERIGHELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170629-17-D-05-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

OBJET : ADHESION AU PROGRAMME AMMAREAL POUR L'ELIMINATION PAR LA VENTE ET LE DON DES LIVRES RETIRES DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES

RAPPORTEUR : Madame NASRI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye procèdent régulièrement au renouvellement des ouvrages proposés à l'emprunt et au retrait de ceux dont l'usure ou l'ancienneté ne répondent plus aux critères de sélection pour la mise à disposition du public.

Le stockage des livres retirés des collections incite à procéder à des destructions ou à des dons auprès d'associations caritatives.

La société Ammareal se fournit en livres d'occasion auprès des bibliothèques et associations et les revend en ligne. Le produit de ces ventes participe au soutien de l'association *Mots et merveilles* qui lutte contre l'illettrisme et au *Secours Populaire Français* pour l'accès à l'éducation et à la culture.

Ammareal prend en charge le recyclage des livres de façon professionnelle et solidaire, tout en reversant 10 % de la vente à la collectivité. Les ouvrages qui ne sont pas vendus sont donnés. A défaut, les ouvrages sont recyclés.

Ammareal a un grand nombre de partenaires, dont l'UNESCO, la médiathèque du Musée du Quai Branly, la Banque de France CE IDF, la Bibliothèque départementale du Calvados, les bibliothèques des villes de Rennes, Melun, Meudon, Lorient...

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au programme d'Ammareal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

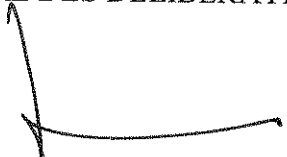
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au programme d'Ammareal et l'autorise à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye